



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1026

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 1026**

« Règlement numéro 1026 concernant la distribution d'imprimés publicitaires »

- a été adopté par le conseil municipal le **12 décembre 2023**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 décembre 2023.


Marie-Renée Houde, OMA
Greffière